

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

AMENDEMENT

N ° CF5

présenté par

M. Dive, M. Le Fur, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Sylvie Bonnet, Mme Frédérique Meunier,
M. Lepers, M. Brigand, Mme Blin, M. Fabrice Brun, M. Boucard, Mme Bonnivard, M. Di Filippo,
M. Bony, M. Descoeur, Mme Alexandra Martin, M. Ray et M. Breton

ARTICLE 22

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.